



VISITE - Elus, mettez en place une gestion forestière adaptée au changement climatique

Le 5/09/202 – de 14h00 à 17h00 - Malaucène

ORDRE DU JOUR

Formateur : Gregory CORNILLAC, Communes forestières
Intervenantes : Laurence LE LEGARD MOREAU (Office National des Forêts), Communes forestières

Objectif général de la formation : Comprendre les enjeux liés au changement climatique en forêt

Objectifs opérationnels : Acquérir une vision générale de l'état actuel des connaissances sur le changement climatique, de ses impacts sur nos forêts et des méthodes de gestion durable à mettre en place en forêt

13h45 – 14h00 Accueil des participants

14h00 – 14h10 **Mot d'accueil**

14h10 – 15h05 Incidences du changement climatique sur les espaces forestiers

- ✓ Enjeux forestiers liés au changement climatique
- ✓ Adapter les pratiques sylvicoles et les peuplements à ce nouveau contexte
- ✓ Financements disponibles afin de mener ces actions

15h10 – 15h25 *Déplacement vers la forêt communale*

15h25 – 16h25 Visite en forêt communale de Malaucène

- ✓ Echanges en forêt des incidences du changement climatique
- ✓ Présentation des actions forestières réalisées

16h25 – 17h00 Réponse au questionnaire et trajet retour

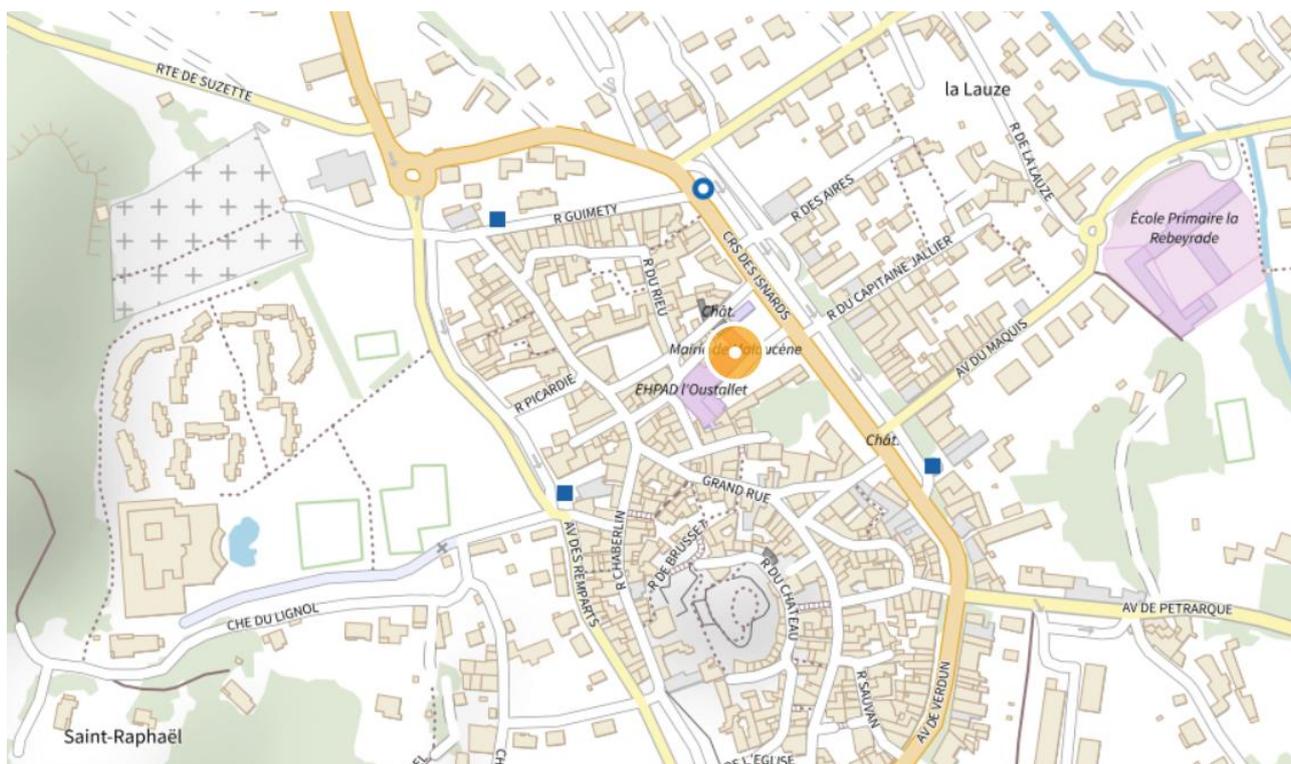
Attention : Il est nécessaire de prévoir des chaussures adaptées pour se déplacer en forêt.

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE LA FORMATION

**Grande salle, Mairie de Maulaucène,
Cr des Isnards, 84340 Malaucène**



COORDONNEES SUR PLACE

Alice MONGIN / 07 48 10 37 92

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Echanges directs entre élus et intervenants de l'ONF / Communes forestières
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Séance de formation en salle



MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **04 septembre 2023**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org



PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est demandée de 60 euros.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

FORMATION MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE

Formation financée avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA FORMATION



COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93
contact84@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org